



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**21-08-2015-02**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 21 août 2015**

Le vingt et un août deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et ainsi que, MM. CLAVÉ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

**Pouvoirs** : M. CAMDESSUS a donné pouvoir à M. CLAVÉ  
Mme POLHER a donné pouvoir à M. LETARGUA  
M. LACOSTE-PEDELABORDE a donné pouvoir à Mme  
ETCHART

**Excusés** : Mme BAZIARD , M. DUCOS DUCQ

**Secrétaire de séance élu** : M. HERVE HILLOOU

### **OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES P.A. 2015**

Le Département a la compétence du transport scolaire. Pour exercer cette dernière, il peut la déléguer aux communes.

Le Maire propose aux membres du conseil de poursuivre la collaboration avec les services du Conseil Départemental en concluant une nouvelle convention de délégation de compétence, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, qui permettra à la commune d'assumer la tâche d'autorité organisatrice de second rang.

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention proposé par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et demande l'autorisation de signer le document définitif.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le Conseil Départemental dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ